

# AROMABACT

## DETERGENT DESINFECTANT DESODORISANT

Longue rémanence

Version n°1 applicable le 10/07/2019

### APPLICATIONS

AROMABACT est un détergent bactéricide, levuricide utilisé pour le traitement des locaux, matériels et des véhicules y compris les véhicules de collecte et de transport des ordures ménagères. AROMABACT est utilisable dans les gaines de vide-ordures, containers poubelles, caissons de bennes, etc...). L'AROMABACT est également utilisable sur toutes les surfaces, y compris les sols protégés par une émulsion métallisante, ainsi que les parquets et sols en terres cuites. Produit trouvant également son application dans le cadre d'un protocole HACCP. Véritable désinfectant multi-usages, AROMABACT est le produit idéal en utilisation professionnelle.

Possède une action désinfectante bactéricide suivant la norme EN 1276, à 1% en 5 mn de contact à 20°C dans les conditions de saleté, et une efficacité fongicide selon la norme EN 1650, à 0.5% en 15 mn de contact à 20°C en condition de saleté.

**Domaines d'utilisations :** toutes industries, services techniques, d'entretien et de maintenance, immeuble, collectivité, école, etc... .

### AVANTAGE PRODUIT

#### Eco-conseils :

Pour réduire l'impact environnemental, respecter les doses recommandées d'utilisation.

#### Avantages

- Désinfection optimale à 1%
- Ultra-Polyvalent
- Très rémanent
- Sans phosphates
- Sans solvant chloré

### CONSEILS D'UTILISATION

Zone à Traiter	Méthode d'application	Dilution	Temps de contact	Finition
<u>Nettoyage par pulvérisation</u>	>Diluer à raison de 10ml par litre d'eau. >Appliquer par pulvérisation à l'aide d'un appareil à haute pression. >Brosser si nécessaire.	1%	15 minutes pour un spectre de désinfection maximal	Rincer abondamment à l'eau claire, à l'aide d'un nettoyeur haute pression.
<u>Nettoyage par trempage</u>	>Diluer à raison de 5 à 10ml par litre d'eau. >Immerger le matériel à désinfecter dans la solution. >Laisser tremper et frotter si nécessaire à l'aide d'une brosse, puis rincer.	0.5 à 1%	5 à 15 minutes (selon le spectre de désinfection souhaité).	Rincer abondamment à l'eau claire en cas d'utilisation pour la désinfection de jouets, de matériels pouvant être portés à la bouche par des enfants, ou suite à une utilisation en protocole HACCP.
<u>Nettoyage à plat</u>	Appliquer à l'aide d'une microfibre (surfaces) ou d'un balai à plat (sols), après l'avoir dilué dans de l'eau tiède.	1%	5 à 15 minutes	Ne pas rincer, sauf pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires.

# AROMABACT

## DETERGENT DESINFECTANT DESODORISANT

Longue rémanence

Version n°1 applicable le 10/07/2019

### PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect : Liquide opalescent  
Couleur : Jaune  
Pamplemousse

pH pur: 7.45 ± 0,5  
Densité: 1.00 ± 0,01g/cm<sup>3</sup>

Contient parmi d'autres composants  
(Règlement CE N° 648/2004 – 907/2006) :

<5% : Agents de surfaces non ioniques, désinfectants, C.I. 19140, parfum.  
Contient (R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5). Peut produire une réaction allergique

### ELIMINATION – BIODEGRADABILITE

Filière d'élimination :  
Le petit plus Eco-responsable :  
Biodégradabilité :

Emballage vide vers la filière de recyclage plastique  
Rincer l'emballage à la dernière utilisation  
Contient exclusivement des tensioactifs et agents de surface conforme au règlement (CE) 648/2004.

### CONDITIONNEMENT

Bidon	5L
Carton	4x5L
Recommandations :	Stocker en emballages d'origine, bien fermés, à l'abri du gel et des fortes chaleurs. DLUO : 1 ans.

### RÈGLEMENTATION

**Dangereux – Respecter les précautions d'emploi.**

**Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.**

**Usage strictement professionnel.**

Activité	Dilution	Temps de contact	Normes	Souches
Bactéricide	1%	5 min	EN 1276 (condition de saleté)	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> , <i>Staphylococcus aureus</i> , <i>Enterococcus hirae</i> , <i>Escherichia coli</i>
Levuricide	0.5%	15 min	EN 1650 (condition de saleté)	<i>Candida albicans</i>
Substances actives biocides TP4 et TP2 : Chlorure Didécyl diméthyl ammonium Cas n° 7173-51-5: 1.75%(m/m) et 2-Propanol Cas n°67-63-0: 1.49%(m/m). TP2. Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux. TP4. Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.				

Conforme à la directive 67/548/CE, au règlement REACH 1907/2006/CE et au règlement CLP 1272/2008/CE.

Produit trouvant son application dans le cadre d'un protocole HACCP. Conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 et 19 décembre 2013 relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Pour toutes les informations concernant les précautions d'usage et de sécurité, veuillez vous reporter à la fiche de données de sécurité, disponible sur simple demande en application du décret 87-200 du 25/03/87. Ne pas transvaser dans un autre récipient sans y reproduire l'étiquetage hygiène et sécurité. Fabriqué en France.

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy : + 33 (0)3 83 22 50 50.